# AVIS PUBLIC
# D'ENTRÉE EN VIGUEUR

# RÈGLEMENT NUMÉRO 341-26

Avis est donné, par la soussignée, Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Présentation, que le 2 novembre 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 341-26 *concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 1 000 000 $.*

L'objet de ce règlement vise à fixer à 3 % le taux des droits de mutation immobilière applicable à la portion de la base d'imposition qui excède 1 000 000 $. Il prévoit également l'indexation de ce seuil conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement en se présentant au Bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture.

**DONNÉ À LA PRÉSENTATION CE 9 NOVEMBRE 2026**

Marchand

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière